

# Communauté de Communes des Sources de l'Orne

## Eau potable

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

**Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	11/07/2024	Version initiale
V1	16/07/2024	§ 3.1 et 6 : Ajout commentaire / taux de conformité paramètres physico-chimiques – exercice 2023 §4.1 : modification nombre de branchements en plomb restant au 31/12/2023 et du % correspondant §4.2 : modification subvention – exercice 2023
V2	16/07/2024	§4.2 : modification subvention – Ajout financeur – exercice 2023
V3		

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 .....	6
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
2.3.	Recettes .....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	16
3.3.1.	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	16
3.3.2.	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	17
3.3.3.	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	17
3.3.4.	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	19
3.5.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	19
4.	Financement des investissements .....	20
4.1.	Branchements en plomb .....	20
4.2.	Montants financiers .....	20
4.3.	État de la dette du service .....	20
4.4.	Amortissements .....	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : CDC des SOURCES DE L'ORNE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : Principal
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** : Production, Traitement, Transfert, Stockage, Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Almenêches, Aunou-sur-Orne, Belfonds, Boissei-la-Lande, Chailloué, La Chapelle-près-Sées, Le Bouillon, Le Château-d'Almenêches, Macé, Mortrée, Médavy, Neauphe-sous-Essai, Sées
- **Existence d'une CCSP**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 21/12/2021  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : 08/06/2023  Non

## ***1.2. Mode de gestion du service***

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- **Nom du prestataire** : STGS
- **Date de début de contrat** : 01/01/2022
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2031
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2031
- **Nombre d'avenants et nature des avenants** : 0
- **Nature exacte de la mission du prestataire** : confère contrat de prestations

\* **Approbation en assemblée délibérante**

Accusé de réception en préfecture  
061-200035111-20241003-DEL-2024-10-88-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception préfecture : 10/10/2024

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 784** habitants au 31/12/2023 (7 786 au 31/12/2022).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 191** abonnés au 31/12/2023 (4 214 au 31/12/2022).

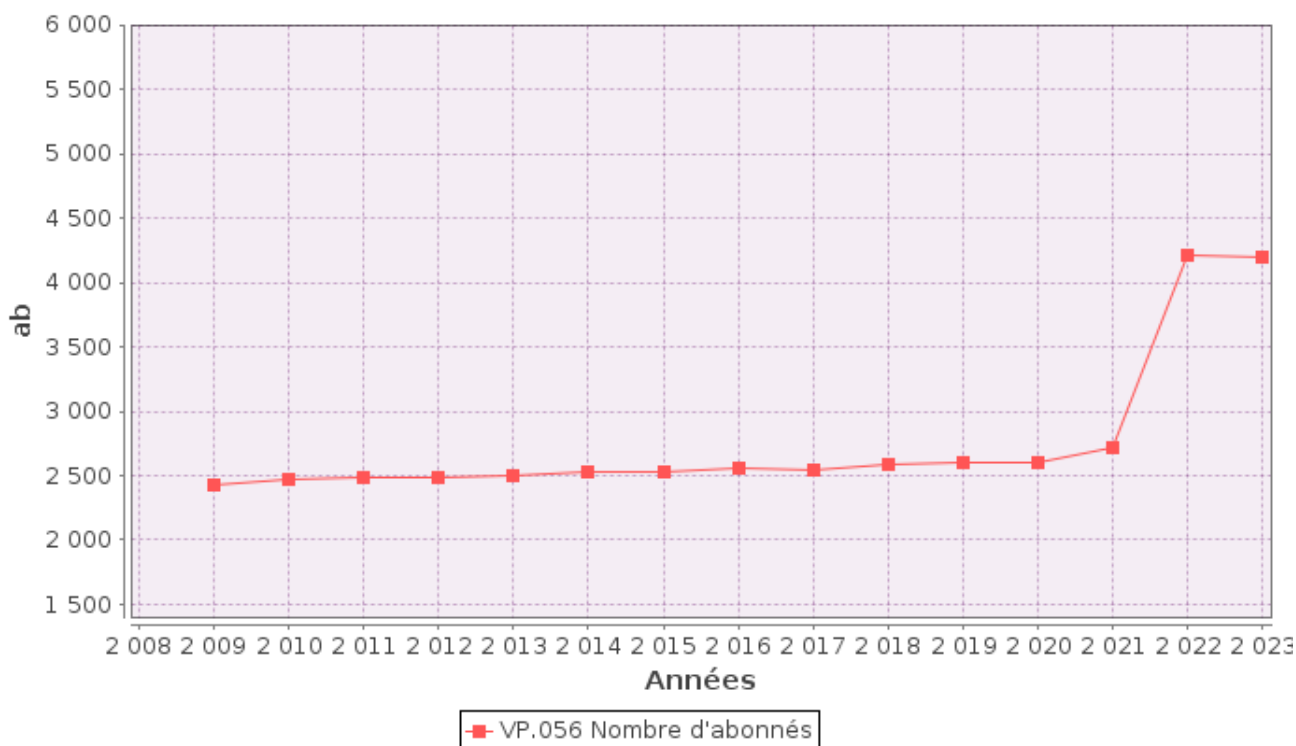
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Almenêches	435	428	-1.6%
Aunou-sur-Orne	3	3	0%
Belfonds	114	115	0.9%
Boissei-la-Lande	60	61	1.7%
Chailloué	2	2	0%
La Chapelle-près-Sées	201	199	-1.0%
Le Bouillon	97	96	-1.0%
Le Château-d'Almenêches	117	118	0.9%
Macé	209	204	-2.4%
Mortrée	603	593	-1.7%
Médavy	81	81	0%
Neauphe-sous-Essai	100	102	2.0%
Sées	2 192	2 189	-0.1%
<b>Total</b>	<b>4 214</b>	<b>4 191</b>	<b>-0,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,05 abonnés/km au 31/12/2023 (16,25 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,86 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,85 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 100,49 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (99,34 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).



## 1.5. Eaux brutes

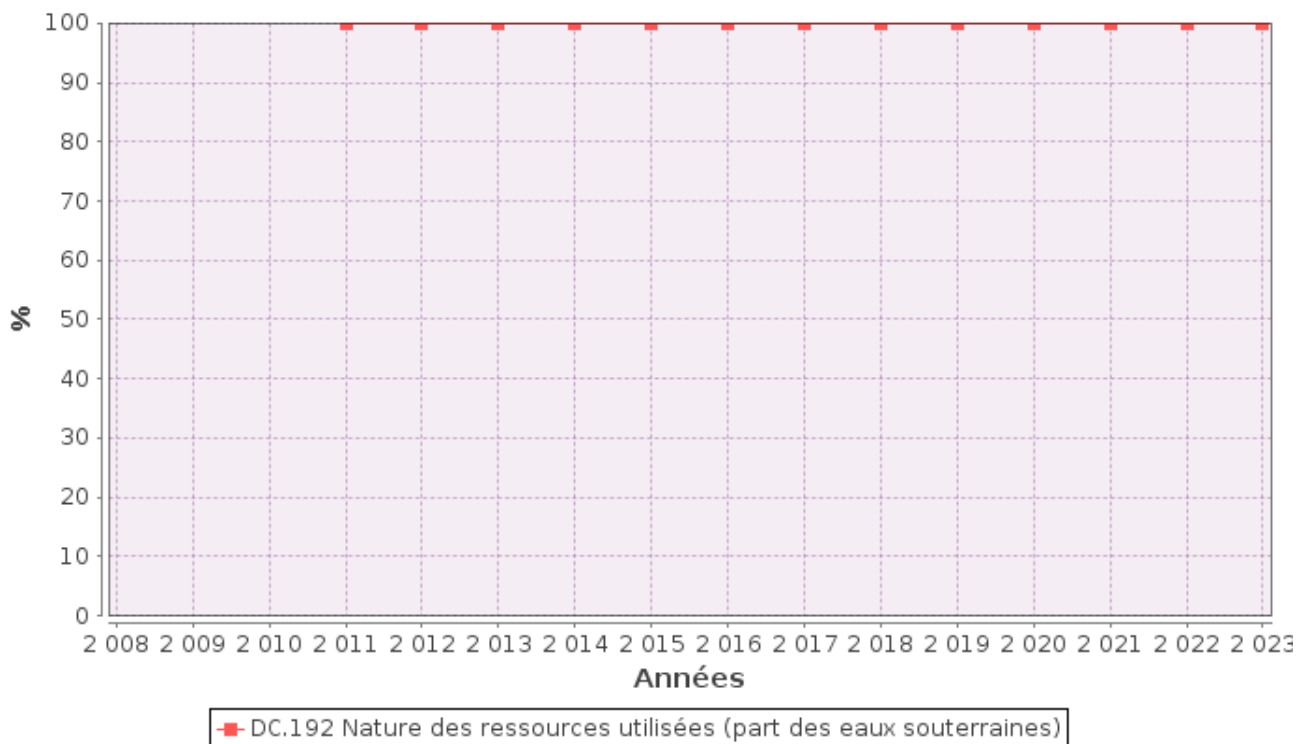
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 565 212 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (585 531 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage "St Hippolyte"	Eau souterraine	90 m <sup>3</sup> /h soit 1 800 m <sup>3</sup> /jour	220 251	198 576	-9,8%
Forage "Route de Rouen" F2		70 m <sup>3</sup> /h soit 1 400 m <sup>3</sup> /j et 400 000 m <sup>3</sup> /an	193 340	187 374	-3,1%
Forage "La Luzerne"		50 m <sup>3</sup> /h soit 1 000 m <sup>3</sup> /j	132 767	115 718	-12,8%
Forage "Les Ormeaux" ou "Echassey"		25 m <sup>3</sup> /h soit 500 m <sup>3</sup> /j et 165 000 m <sup>3</sup> /an	39 173	63 544	62,2%
<b>Total</b>			585 531	565 212	-3,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

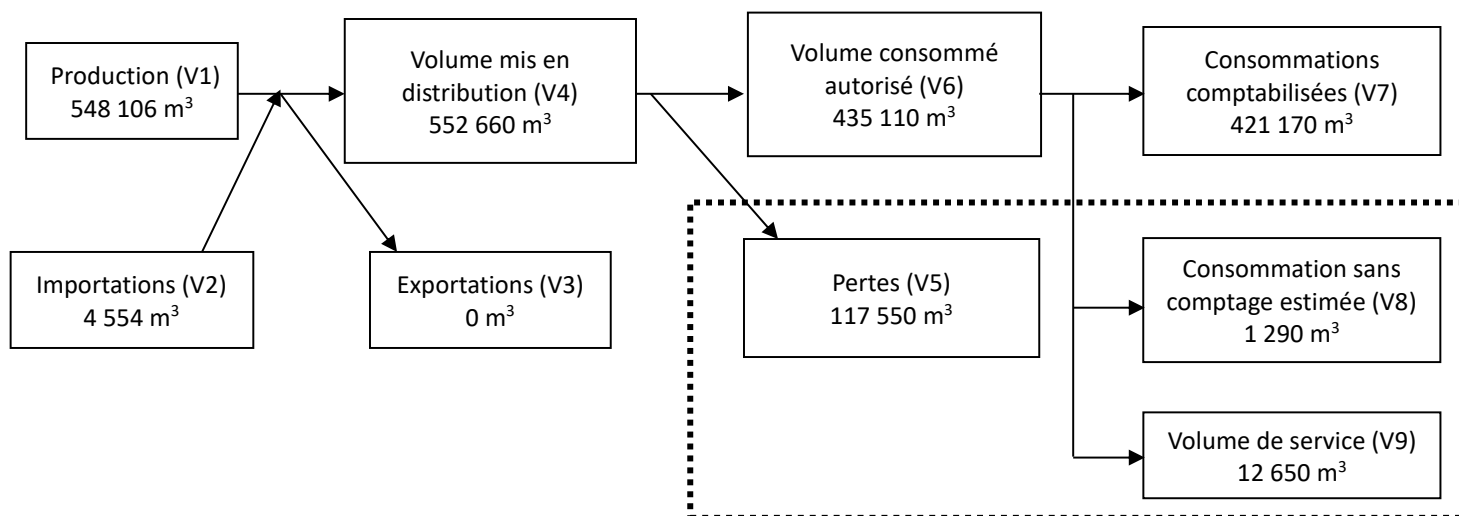


### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



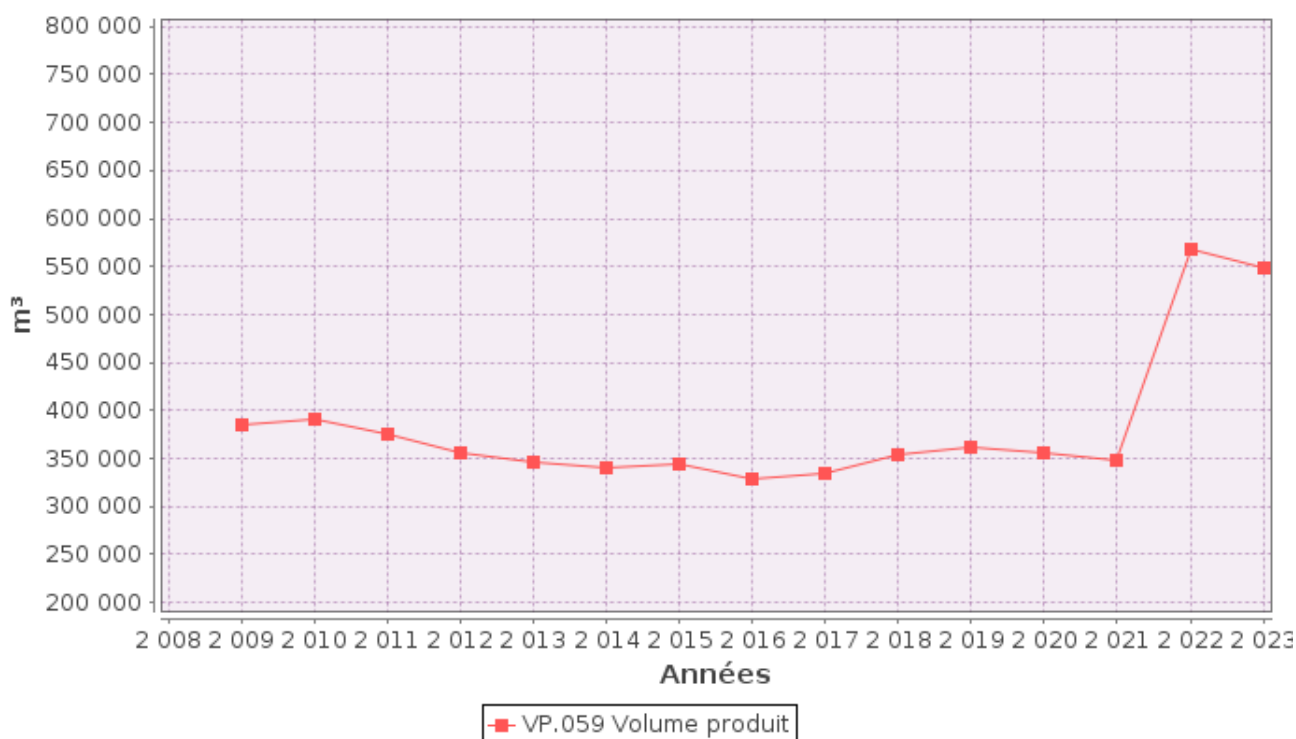
### 1.6.2. Production

Le service dispose de deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de traitement de St Hippolyte	Déferrisation, désinfection
Usine de traitement Route de Rouen	Dénitration, régénération, traitement d'affinage, désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage "St Hippolyte"	212 844	192 566	-9,5%	80
Forage "Route de Rouen" F2	187 692	181 703	-3,2%	80
Forage "La Luzerne"	129 860	112 216	-13,6%	80
Forage "Les Ormeaux" ou "Echassey"	38 029	61 621	62%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>568 425</b>	<b>548 106</b>	<b>-3,6%</b>	<b>80</b>



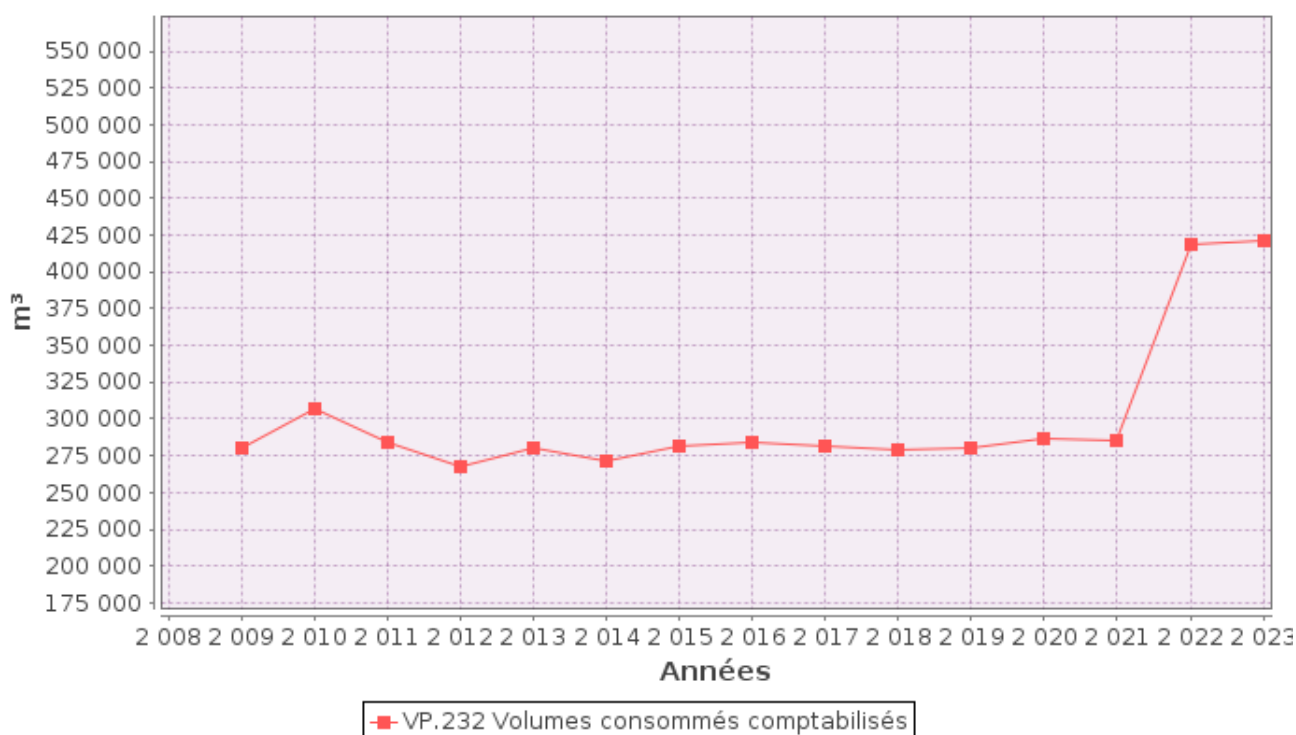
### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SMAEP de la Région du Merlerault	15	2	-86.7%	80
SMAEP de la Région d'Argentan	4 009	4 552	+13.5%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>4 024</b>	<b>4 554</b>	<b>13,2%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	401 511	397 611	-1%
Abonnés non domestiques	17 127	23 559	37,5%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>418 638</b>	<b>421 170</b>	<b>0,6%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.





### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 290	1 290	0%
Volume de service (V9)	12 650	12 650	0%

**Commentaire concernant le volume de service :** Réservoirs Sévilly et Riffaude non nettoyés pour des raisons de sécurité du personnel. Accès aux cuves impossible (Sévilly : échelle cassée ; Riffaude : escalier Hors service) 7 200 m<sup>3</sup> dédiés aux purges de réseau

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	432 578	435 110	0,6%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 261,09 kilomètres au 31/12/2023 (259,26 au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : \_\_\_\_\_ € au 01/01/2023  
 \_\_\_\_\_ € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup>	0,54 €/m <sup>3</sup>	0,56 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	38,94 €	41,01 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Prix au m <sup>3</sup>	0,875 €/m <sup>3</sup>	0,921 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,102 €/m <sup>3</sup>	0,1338 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m <sup>3</sup>	0,38 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

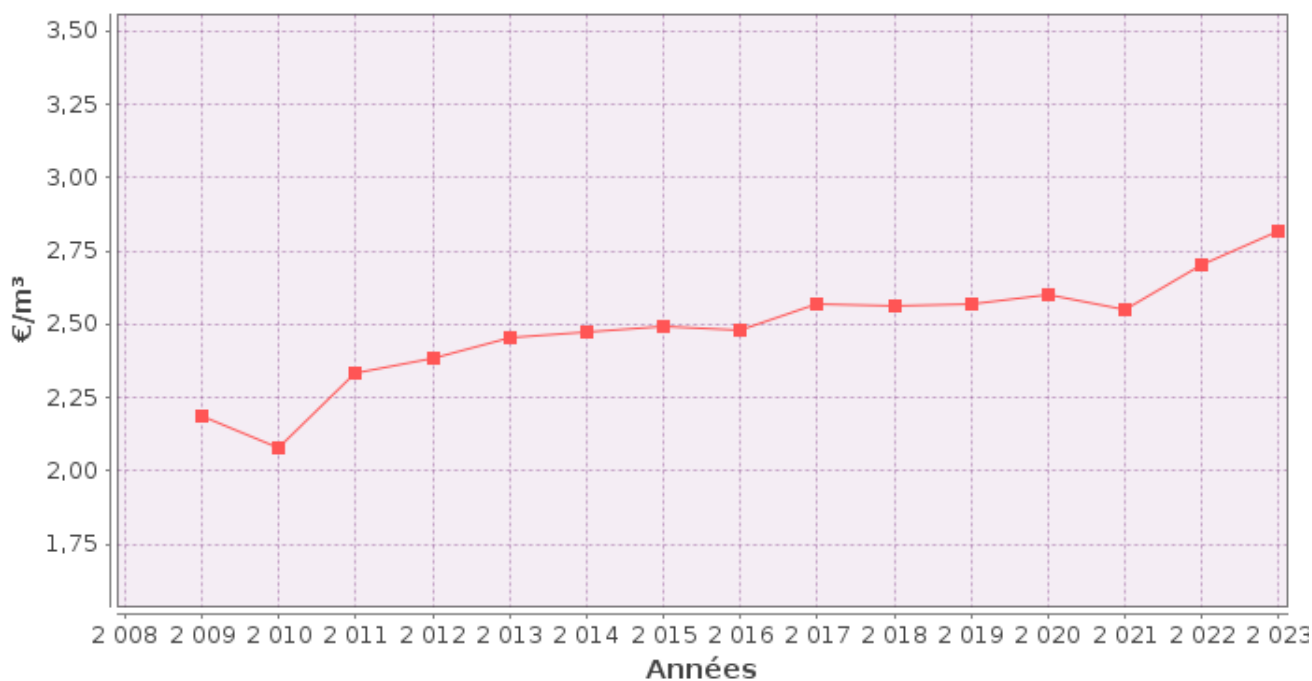
- Délibération DEL-2023-12-92 du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération DEL-2022-12-116 du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_/\_\_/\_\_ effective à compter du \_\_/\_\_/\_\_ fixant ...

Accusé de réception en préfecture  
 061-200035111-20241003-DEL-2024-10-88-DE  
 Date de télétransmission : 10/10/2024  
 Date de réception préfecture : 10/10/2024

## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	64,80	67,20	3,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	104,80	107,20	2,3%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	38,94	41,01	5,3%
Part proportionnelle	105,00	110,52	5,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	143,94	151,53	5,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,24	16,06	31,2%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	___%
Autre : .....	0,00	0,00	___%
TVA	16,86	17,62	4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	74,70	79,28	6,1%
<b>Total</b>	<b>323,44</b>	<b>338,01</b>	<b>4,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,70</b>	<b>2,82</b>	<b>4,4%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Almenêches, Aunou-sur-Orne, Belfonds, Boissei-la-Lande, Chailloué, Le Château-d'Almenêches, Macé, Mortrée, Médavy, Sées	2,7	2.82
Le Bouillon, Neauphe-sous-Essai, La Chapelle-près-Sées	2,61	2,73

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **trimestrielle** (radiorelève), **semestrielle** (manuelle)

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 420 162 m³/an (403 713 m³/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Hausse de la part variable de 0,02 € pendant 2 ans à partir de 2023 afin de financer sur le long terme le Schéma Directeur.

## 2.3.Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>521 676,12</b>	<b>531 694,68</b>	<b>+1.9%</b>
<i>dont abonnements</i>	165 325,24	163 357,94	-6.1%
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	<b>38 777,25</b>	<b>60 842,66</b>	<b>+56.9%</b>
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>560 453,37</b>	<b>592 537,44</b>	<b>+5.7%</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (location ferme)	20 818,31	16 341,75	-21.5%
<b>Total autres recettes</b>	<b>20 818,31</b>	<b>16 341,75</b>	<b>-21.5%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>581 271,68</b>	<b>608 879,09</b>	<b>+4.7%</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>467 196,71</b>	<b>530 396,43</b>	<b>+13.5%</b>
Recettes liées aux travaux	14 545,97	26 608,84	+82.9%
Autres recettes (préciser)	14 030,04	24 729,91	+76.3%
<b>Total autres recettes</b>	<b>28 576,01</b>	<b>51 338,75</b>	<b>+79,7%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>495 772,72</b>	<b>581 735,18</b>	<b>+17,3%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **1 122 933,87** € (1 027 650 € au 31/12/2022).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	40	0	28	0
Paramètres physico-chimiques	40	0	30	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	93,3%

**Commentaires relatifs au taux de conformité paramètres physico-chimiques – exercice 2023 :** Non conformités dues au dépassement de la limite qualité de 2 métabolites de pesticides sur l'unité de distribution de Sées, ne dépassant pas cependant la valeur sanitaire transitoire et n'entraînant pas de restriction de consommation.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de cet indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture  
661-20009311-2024-1003-DE-2024-16-00-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2024  
Date de réception préfecture : 10/10/2024

dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,4%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	94,2%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>109</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

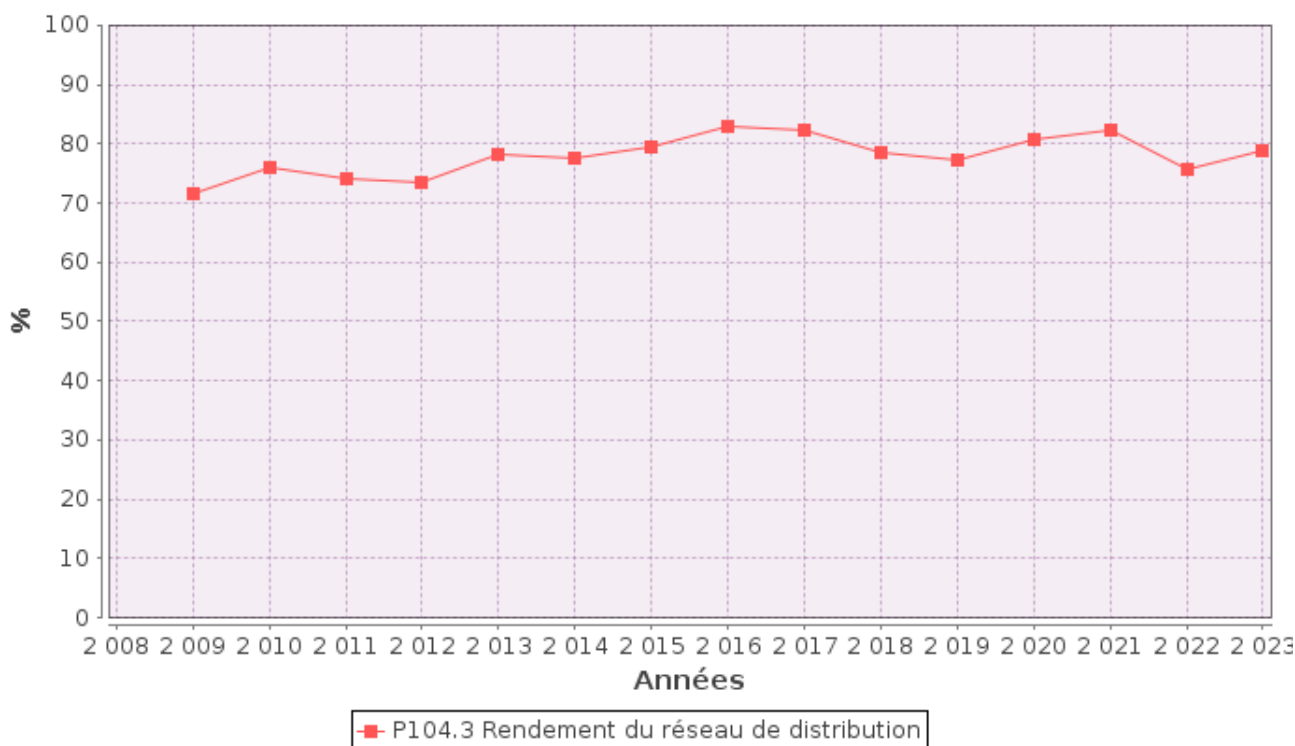
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	75,6 %	78,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,57	4,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,1 %	76,2 %





### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

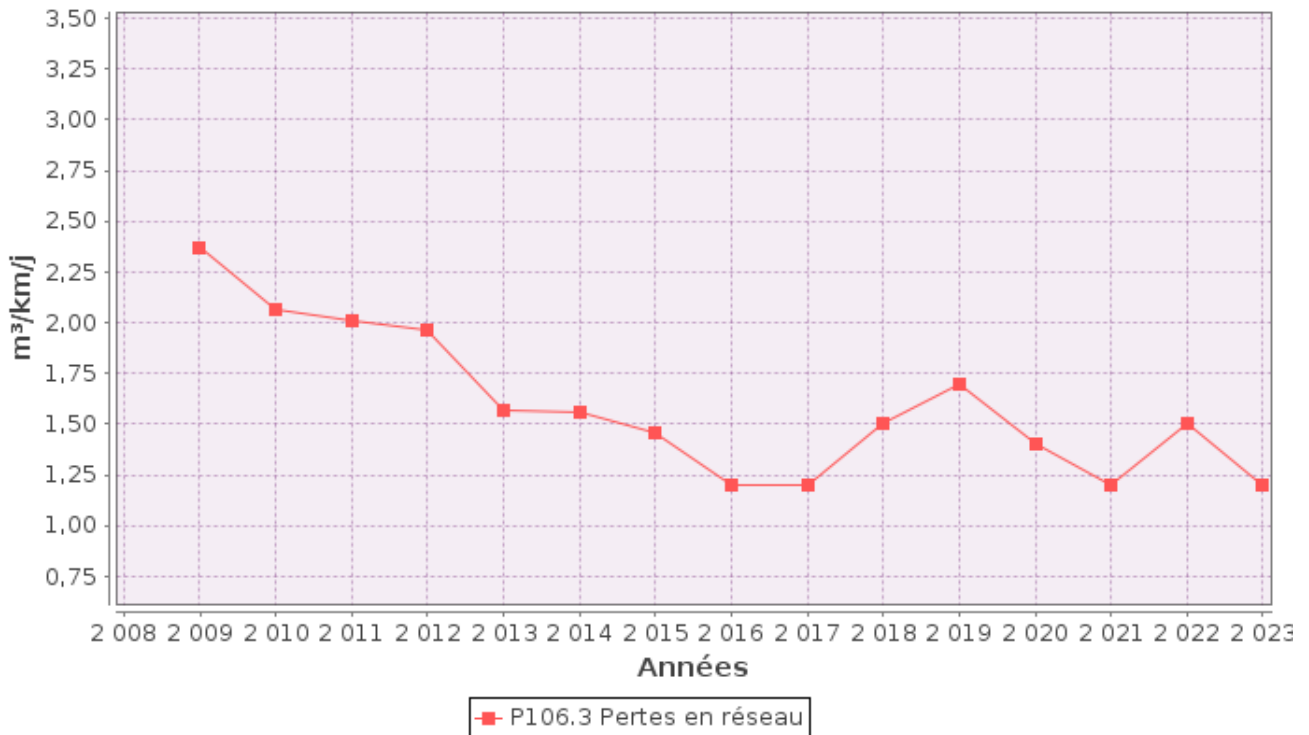
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m<sup>3</sup>/j/km (1,6 en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m<sup>3</sup>/j/km (1,5 en 2022).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km (Sées)	0	0	0,147	0,654	3,514
Linéaire renouvelé en km (Ex-Almenèches)	0	0	0,38		

Au cours des 5 dernières années, 4,69 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,36% (0,15 en 2022).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2022).

### 3.5. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	28 332,81
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 084 170,83
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	2,61

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de **2,61%**

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	4 702	4 626
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	7	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	8	7
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,15%	0,02%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,17%	0,15%

### 4.2. Montants financiers

		Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		173 669 €	222 790 €
Montants des subventions en €	AESN	12 220 €	78 563 €
	Région	-	60 462,90 €
	Conseil Départemental de l'Orne	778,67 €	50 000 €
Montants des contributions du budget général en €		0	0

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022		Exercice 2023	
		Service d'eau	Ferme	Service d'eau	Ferme
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 118 781,26	469 124,56	1 058 596,80	450 201,14
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	17 527,12	18 569,95	60 184,46	18 923,42
	en intérêts	5 251,66	9 086,33	19 122,06	8 732,86

## 4.4. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 294 192.19 € (238 215.07 € d'amortissement de biens et 55 977.12 € d'amortissement de subventions) (277 777,03 € en 2022)

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement de canalisations problématiques CVM Tranche 2	576 500 €	-
Renouvellement de réseaux à Mortrée	350 000 €	289 000 €
Chantier H du Schéma directeur	195 000 €	-
Chantier K du Schéma directeur	410 500 €	-
Sécurisation UDI Almenêches par Sées	274 600 €	232 000 €
Réhabilitation des réservoirs Route de Rouen SEES	412 800 €	399 500 €

## 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Campagne prélèvements CVM	2023	13 350 €
Renouvellement canalisations à risque CVM	2023 à 2025	534 490 €
Sécurisation Almenêches par Sées	2023 à 2025	785 000 €
Réalisation de 3 diagnostics des réservoirs	2023	45 000 €
Réhabilitation des ouvrages	2023 à 2027	511 970 €
Abandon de Riffaudé	2024	60 000 €
Renouvellement de canalisations prioritaires	2023 à 2029	3 128 092 €
Levé topographique en classe A du réseau AEP	2027	108 900 €
Renouvellement de canalisations prioritaires	A partir de 2030	507 500 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu aucune demande d'abandon de créance et en a accordé aucune.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
/	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 786	7 784
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,7	2,82
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,6%	78,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,6	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,5	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,36%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

**Commentaires relatifs au taux de conformité paramètres physico-chimiques P 102.1– exercice 2023 :** Non conformités dues au dépassement de la limite qualité de 2 métabolites de pesticides sur l'unité de distribution de Sées, ne dépassant pas cependant la valeur sanitaire transitoire et n'entraînant pas de restriction de consommation.